

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 29 (1941)

**Heft:** 604

**Artikel:** Une recommandation aux ménagères à l'occasion du prochain recensement fédéral

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264293>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

11 DEC. 1941

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE . . . . . Fr. 6.— ÉTRANGER . . . . . » 8.— Le numéro . . . . . » 0.25</p> <p>Les abonnements partent de 1<sup>er</sup> janvier. À partir de Juillet, il est offert des abonnements à 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.</p>	<p><b>ANNONCES</b> 11 cent. le mm.</p> <p>Largeur de la colonne: 70 mm.</p> <p>Réductions p. annonces répétées</p> <p>Huber Conseiller national (St-Gall)</p>
--	---	--	---

Nous déplorons et ne comprenons pas que la houille blanche, ces puissantes forces naturelles qui parcourent nos vallées, soient restées si longtemps inemployées. Un jour viendra où les hommes déploieront et ne comprendront pas non plus comment les générations précédentes ont pu laisser inemployées l'énergie et les capacités qui se trouvent dans le cœur et dans la tête de nos femmes. Ces forces, nous les laissons à la porte de notre législation. Ouvrons-leur cette porte!

## Sus au travail féminin !

### L'arrêté genevois

Notre dernier numéro était sous presse lorsque le Grand Conseil de Genève a voté, sans opposition, hélas ! le projet d'arrêté présenté au début du printemps dernier par M. Déthiollaz, député chrétien-social, sur « la suppression des cumuls ». Nous en avions déjà parlé ici même à plusieurs reprises, relevant non seulement la complète inopportunité de ce titre (il n'y a cumul, pour tous ceux qui possèdent quelque notion de grammaire française, que lorsqu'une seule personne jouit simultanément de plusieurs emplois), mais surtout l'injustice, le danger et l'inutilité de cette proposition.

Or, bien que le premier et grandiose projet de M. Déthiollaz — qui ne visait à rien moins que d'interdire « le cumul entre conjoints » dans toutes les activités privées ou publiques — ait été beaucoup modifié, vu l'impossibilité reconnue d'empêcher la bouchère, la laitière, l'épicière ou la paysanne de travailler aux côtés de leur mari ! les dispositions adoptées l'autre mercredi constituent une des plus graves attaques que nous nous souvenions d'avoir vu porter contre les femmes. Que l'on en juge :

1. Devront disparaître les abus résultant du cumul des salaires de mari et femme dans les administrations fédérales, cantonales et communales, dans les régies fédérales, dans les établissements de droit public tant fédéraux que cantonaux que communaux, dans les organismes de guerre de la Confédération, des cantons et des communes.

2. Dans ces mêmes administrations, la femme mariée devra être remplacée par un démobilité partout où cela sera possible.

3. Un *numerus clausus* sera introduit dans l'économie privée pour limiter le travail de la femme dans le commerce, la banque et les assurances, là où le même travail pourra être accompli par des démobilités.

Donc, et ceci sans parler des cas existant déjà dont toute l'organisation de vie va être bouleversée, impossibilité pour des fonctionnaires, à quel titre que ce soit de l'une des nombreuses catégories énumérées ci-dessus, d'épouser une de leurs compagnes de travail, si leur seul gain ne permet pas de fonder un foyer sans l'apport du sien ; mais possibilité en revanche, pour éviter ce dilemme, de vivre alors en union libre : les défenseurs à tous crins de la famille ne semblent pas y voir d'inconvénients. Donc, expulsion de la femme mariée des postes et fonctions de l'administration publique, et de la femme tout court des places de l'économie privée : peu importe que le budget familial en souffre et rende par conséquent singulièrement difficile cette augmentation de la natalité réclamée par les mêmes législateurs ; et peu importent aussi les capacités naturelles, la préparation professionnelle, l'expérience acquise, l'âge atteint... Voici une institutrice, pédagogue dans l'âme, qui obtient de sa classe les plus admirables résultats, mais qui a commis le crime de se marier ; voici une caissière minutieuse et entendue, qui, courbée sur ses chiffres depuis de longues années, a gagné le respect et la confiance de ses chefs ; voici une vendeuse experte et adroite, qui a, plus que personne, contribué à créer la clientèle du commerce dont les patrons ont eu la chance de se l'attacher ; et voici, d'autre part, des jeunes gens, gauches et empruntés devant les gosses de la classe comme devant le public du magasin, qui ne brillent ni par leur exactitude ni par leur savoir-faire : Mesdames et Mesdemoiselles, cédez-leur de bon cœur votre place, et cherchez à vous débrouiller vous-mêmes comme vous le pouvez ! En vérité, nous le répétons, nous ne connaissons, de toute notre expérience de féministe, peu ou même point de texte aussi draconien, aussi injuste et arbitraire que celui-ci. Et dire qu'au Grand Conseil, MM. Déthiollaz

## Chez les Femmes universitaires

Assemblée de déléguées : Genève 15-16 nov. 1941

Avant de parler de cette Assemblée et de résumer ses travaux, exprimons à l'Association genevoise notre reconnaissance pour l'organisation parfaite de ces deux journées, et disons à sa présidente, M<sup>lle</sup> Anne Weigle, la part que nous prenons au deuil qui l'empêcha d'en voir la complète réussite.

La XVIII<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Association suisse des Femmes universitaires fut dès l'abord, placée dans l'atmosphère d'union confédérale, indiquée en cette année jubilaire, par la très belle conférence que prononça, à l'Athénée, M<sup>lle</sup> Marg. Maire, professeur d'histoire, sur ce sujet particulièrement bien choisi : *Genève et les Confédérés*. Il n'est pas simple de résumer l'histoire de tant de siècles et de rendre attrayante l'énumération de toutes les relations, tantôt étroites, tantôt relâchées, que Genève entretint avec l'une ou l'autre des villes suisses ; mais la conférencière y parvint avec art et par un habile emploi de détails pittoresques, et prouva qu'une recherche si constante de l'alliance avec les Confédérés témoignait de l'indéfectible attachement de Genève à la Suisse.

Dans les salons adjacents, les déléguées et les membres du Comité central et des Commissions reçurent de l'Association genevoise les marques de la plus généreuse hospitalité dans une charmante cordialité. Ainsi était rétablie la tradition d'une soirée consacrée à la science et à l'amitié, avant l'Assemblée elle-même.

L'Assemblée administrative du dimanche se tint à la Résidence sous la présidence de M<sup>lle</sup> le Dr. Schaezel. Celle-ci salua l'assistance et rappela que le privilège d'un pays épargné par la guerre impose de multiples devoirs de solidarité internationale. Au cours du rapport du Comité central, M<sup>lle</sup> Sophie Piccard fut proclamée lauréate pour l'année 1941-42 de la « Bourse junior » de la Fédération internationale des femmes universitaires. M<sup>lle</sup> Piccard fut longuement applaudie. Trois modestes petites bourses suisses d'étude furent accordées au cours de cette année. Elles permirent à M<sup>lle</sup> J.-M. Perrenoud (La Chaux-de-Fonds), Chr. Robichon et Sachs (Zurich) de passer quelques semaines de recherches dans une ville de langue différente de la leur. Une allocation de voyage a également été attribuée à un membre de

l'Association vaudoise. Un grand travail d'entraide internationale a été fait par le Comité central pour secourir dans les pays occupés et surtout dans la zone libre de la France plusieurs de nos collègues réfugiées.

Les rapports financiers furent acceptés ; celui de la Commission des intérêts féminins (présenté par M<sup>lle</sup> Arnold, de Genève) et celui des intérêts professionnels prouvèrent que, chez les femmes aussi, le service militaire entrave souvent l'activité.

Le rapport de la Commission des questions nationales était attendu avec une certaine curiosité. M<sup>lle</sup> A. Quinche, Dr. en droit le détailla avec un talent d'avocat. Elle rapporta qu'au cours de cette année la Commission nouvelle a organisé une sorte de Landsgemeinde des femmes universitaires, qui eut lieu à Schwytz le jour où débuta la guerre à l'est. Cette journée eut plein succès et permit à 70 de nos membres de faire en commun le pèlerinage au Rütli, après la visite des Archives nationales et l'audition d'une remarquable conférence, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Schwytz par le prof. Thürer, de St-Gall. Un concours sur plusieurs thèmes actuels a suscité 5 travaux dont deux furent récompensés de modestes prix : chose amusante, les lauréates sont, toutes deux, membres de l'Association genevoise. Il est probable que les lecteurs du *Mouvement Féministe* auront l'occasion de lire des extraits de ces deux travaux primés.

L'Assemblée procéda ensuite aux élections statutaires. Quatre des membres démissionnaires furent réélus : M<sup>lle</sup> Schaezel (Genève), M<sup>lle</sup> Darbre-Garnier (Lausanne), M<sup>lle</sup> Mundorff (Bâle) et M<sup>lle</sup> Nüesch (St-Gall). M<sup>lle</sup> Bl. Hegg-Hoffet remplaça M<sup>lle</sup> R. Frey (Berne) et M<sup>lle</sup> Zollikofer fut élue pour remplacer M<sup>lle</sup> Leder (Zurich). Cette année, la présidence changeait de mains, ainsi que les statuts l'exigent, et M<sup>lle</sup> Hegg-Hoffet (Berne) fut élue à l'unanimité. M<sup>lle</sup> B. Berger, de Berne également, fut nommée secrétaire du Comité central. M<sup>lle</sup> le Dr. Schultz-Bascho (Berne) exprima à la présidente sortant de charge la reconnaissance de l'Association. Elle fit avec l'affection que de très nombreuses années de parfaite collaboration avaient créée entre elles deux. Avec cet aimable tutoiement que la langue bernoise rend si intime, M<sup>lle</sup> Schulz rappela que M<sup>lle</sup> Schaezel est un membre fondateur, et que ses trois années de présidence ont été sous le signe de la bonté, du tact et de la totale droiture. Le moment est venu où l'on apporte généralement une gerbe de fleurs.

Mais par un incident « tragi-comique » les fleurs ont été distribuées sur les tables du banquet. Symbole involontaire de l'extrême modestie de celle à qui elles étaient destinées !...

M<sup>lle</sup> Hegg-Hoffet, la nouvelle présidente, eut immédiatement l'occasion de montrer combien elle est informée des questions féminines dans la discussion qui suivit et qui traitait de la protection du travail des femmes suisses. Pour nous, ce nous est de bon augure que notre nouvelle présidente soit de culture littéraire et que son nom soit connu comme celui d'une femme spécialisée dans les domaines de l'éducation nationale. Nous lui souhaitons une heureuse présidence et de la joie dans ses nouvelles fonctions !

Enfin, M<sup>lle</sup> Eder, 2<sup>ème</sup> vice-présidente de la Fédération internationale, donna les nouvelles trophées des membres les plus connus des autres pays et parla de l'activité réduite de certaines associations nationales. Et en fin de séance la section de Bâle invita l'Association à siéger l'an prochain dans la charmante ville du Rhin, ce qui fut accepté avec acclamation.

Un banquet très simple, mais très bien servi, dans l'hôtel même où avait eu lieu l'Assemblée, réunit les convives placés par des cartes pour établir de nouveaux contacts. Des paroles de remerciements et de reconnaissances, une rumeur de conversations, de gaieté... Puis sous la pluie et la brume, les membres de l'Association se rendirent au Nouveau Musée ethnographique. M. le professeur Pittard et son assistante M<sup>lle</sup> Lobsiger-Dellenbach firent les honneurs des collections admirablement disposées dans de spacieux locaux.

Il est intéressant d'avoir, après de telles journées, l'opinion d'une déléguée novice : cette collègue m'a confié ses impressions. Elle a été frappée de la courtoisie des discussions, de la clarté des idées, de la brièveté des rapports, et avant tout de l'esprit de conciliation qui n'ont cessé de régner dans cette assemblée. Il lui est apparu que l'Association suisses des femmes universitaires était animée du désir ardent de faire de la Suisse un pays uni et solide où la liberté de penser et de travailler pouvait subsister. Commencée par une conférence d'inspiration patriotique mais scientifiquement préparée, terminée par la visite d'un musée scientifiquement ordonné et consacré à l'étude du monde entier, cette session de 1941 était l'illustration de la devise qui nous fut transmise à Schwytz en cette année de commémoration : *Eidgenossenschaft, Wissenschaft, zweierlei Dienst.*

M. Jt.

et Laurencet (chrétiens-sociaux) l'ont déclarée « insuffisante », et MM. Alb. Picot (libéral) et Alfred Borel (radical) « modeste » : que faudrait-il encore à ces messieurs ? ...

Il est piquant d'ailleurs de leur faire remarquer qu'en ce qui concerne la première de ces dispositions néfastes, leur texte, s'il était appliqué tel quel, pourrait bien porter tort à ceux qu'ils veulent à tout prix avantager, puisqu'il n'y est dit en aucune façon, en cas de prétendu « cumul », lequel des conjoints doit céder sa place, et des femmes résolues et capables auraient beau jeu, là où leur gain dépasse celui de leur mari, à réclamer le droit de garder, elles, leur poste !... Il est indispensable aussi de relever une fois de plus combien cet arrêté, que les socialistes cependant ont voté comme les autres, constitue une prime à la fortune : pourquoi, d'une part, obliger une femme — ou un mari — à démissionner lorsque leur taux de gain « dépasse le minimum permis », et, d'autre part, admettre comme parfaitement licite qu'un homme d'affaires siège dans plusieurs conseils d'administration — c'est cela, alors, qui est du cumul ! — ou encore qu'un industriel épouse une femme riche, dont les revenus dépassent, et de combien ? le traitement de l'institutrice ou de la dactylographe mariée ?

(La suite en 2<sup>ème</sup> page.)

E. Gd.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

## Une recommandation aux ménagères

à l'occasion du prochain recensement fédéral

Cette recommandation de notre confrère, le Schw. Frauenblatt, nous nous en faisons chaleureusement l'écho : que toutes celles qui se débattent dans les difficultés actuelles pour tenir un ménage ne répondent pas, comme par le passé, à la question « Quelle profession ? » par le terme bref et inexact : « Point » !

Car non seulement ainsi, elles contribueront à faire prendre davantage en considération toute leur peine, mais encore elles nous fourniront de

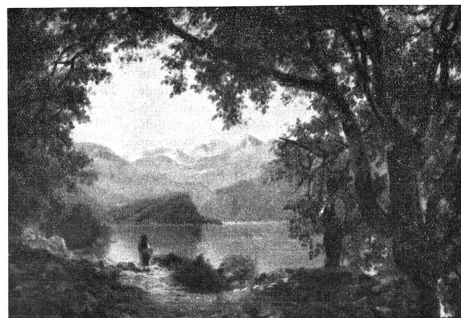
précieuses indications pour obtenir, plus tard, que soit reconnue la valeur économique de leur activité. Donc, Mesdames, inscrivez-vous comme ménagères sur les formulaires qui vous seront remis, et soyez-en fières !

## Encore la nationalité de la femme mariée

On se souvient qu'en hiver 1939-40, le Tribunal fédéral avait traité de deux cas de nationalité de femmes suisses ayant épousé des ressortissants français (voir les numéros 586 et 588 du *Mouvement Féministe*). Ces deux femmes désiraient ardemment conserver leur

Paysage suisse par Karl Girardet, que reproduit une des cartes postales de Pro Juventute.

(Voir article en 3<sup>ème</sup> page.)



<sup>1</sup> Voir le *Mouvement* N° 586 et 588.